



**FONDS DE DOTATION POUR L'ÉGALITÉ
DES CHANCES À L'ÉCOLE**

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

FONDS DE DOTATION POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES À L'ÉCOLE

Siège social : 37, RUE DES MATHURINS 75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation pour l'Egalité des Chances à l'Ecole (FEE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Trésorier - Secrétaire le 18 Octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni

de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe délibérant

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport financier :

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier – Secrétaire.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier – Secrétaire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

**FONDS DE
DOTATION POUR
L'EGALITE DES
CHANCES A
L'ECOLE**

Comptes Annuels

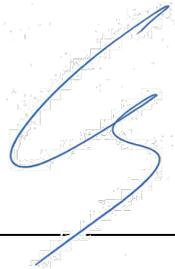
*Exercice clos le 31
décembre 2019*

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 27 Octobre 2020

Le Commissaire aux comptes

MAZARS



JEROME EUSTACHE



CYRILLE BROUARD

Bilan

Présenté en Euro

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)					
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	150 000	150 000		30 000	- 30 000
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	15 802		15 802	21 903	- 6 101
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	165 802	150 000	15 802	51 903	- 36 101
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	165 802	150 000	15 802	51 903	- 36 101

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	165 000	315 000	- 150 000
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	-268 396	-293 119	24 723
. Résultat de l'exercice	114 571	24 723	89 848
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	11 175	46 604	- 35 429
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	4 375	4 229	146
Autres	251	1 070	- 819
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	4 626	5 299	- 673
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	15 802	51 903	- 36 101

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Montants nets produits d'expl.						
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Cotisations						
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits			150 000	360 000	- 210 000	-58,33
Reprise de provisions			120 000	30 000	90 000	300,00
Transfert de charges						
Sous-total des autres produits d'exploitation			270 000	390 000	- 120 000	-30,77
Total des produits d'exploitation (I)			270 000	390 000	- 120 000	-30,77
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			39	387	- 348	-89,92
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			39	387	- 348	-89,92
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)						
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			270 039	390 387	- 120 348	-30,83
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			270 039	390 387	- 120 348	-30,83

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	75	20	55	275,00
Services extérieurs	528	515	13	2,52
Autres services extérieurs	4 856	5 036	- 180	-3,57
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association	150 000	360 000	- 210 000	-58,33
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements				
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (I)	155 459	365 571	- 210 112	-57,48
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	10	93	- 83	-89,25
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	155 469	365 664	- 210 195	-57,48
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	114 571	24 723	89 848	363,42
TOTAL GENERAL	270 039	390 387	- 120 348	-30,83

Annexe aux comptes annuels

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 15 801,34 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 114 570,69 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Préambule

En 2010, la Fondation Bettencourt Schueller, la société Bouygues et Monsieur Gérard Worms ont décidé de créer un fonds de dotation dont ils sont les premiers et les seuls fondateurs. La demande a été déposée à la Préfecture de Paris le 22 novembre 2010, et la création a été annoncée au Journal Officiel du 1^{er} janvier 2011.

Le FÉÉ, Fonds de dotation pour l'Égalité des Chances à l'École a pour objectif de soutenir durablement toutes initiatives et actions au service du « droit à un parcours de réussite scolaire pour tous » par le biais du financement d'actions en accord avec l'un des trois objectifs suivants :

- Accélérer et pérenniser la diffusion du programme « Coup de Pouce Clé »
- Concevoir des outils efficaces et reproductibles à grande échelle dans le domaine de l'éducation
- Faire connaître ces outils et faciliter leur diffusion

Au cours de l'exercice 2019, le FÉÉ n'a pas reçu de dons dédiés au financement d'actions et a versé une subvention de 150 000 euros (dont 120 000 euros par compensation sur le prêt existant) à l'association « Coup de pouce » en prélevant cette somme sur sa dotation consommable.

Le FÉÉ a procédé à la modification de ses statuts afin de rendre consommable la part non consommable de sa dotation soit 205 000 euros.

Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels du FÉÉ ont été arrêtés en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 octobre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce
- le règlement 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations
- le règlement CRC 2000-06 concernant les passifs (cf. dérogation ci-dessous)
- le règlement CRC 2002-10 et 2003-07 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs
- le règlement CRC 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

DETTES ET CREANCES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Ainsi, le prêt accordé à l'association « Coup de pouce » a été déprécié à hauteur de 150 000 euros au 31/12/2019 afin de tenir compte de la capacité financière de l'association à cette date.

PLACEMENTS ET DISPONIBILITES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31 décembre 2019, le fonds de dotation dispose des disponibilités suivantes :

Nature	Montant
Compte sur livret	13 815
Intérêts à recevoir	39
Compte courant	1 947
Total	15 802

DOTATIONS ET DONS

Les donateurs du FÉÉ ont versé une dotation initiale d'un montant de 605.000 euros qui se décompose de la façon suivante :

Dotation	Dotation initiale intangible	Dotation initiale consommable
Fondation Bettencourt Schueller	100 000	200 000
Bouygues	100 000	200 000
Gérard Worms	5 000	
Total	205 000	400 000

La dotation est totalement consommable.

Le Fonds a versé une subvention de 510 000 euros (dont 360 000 euros sur l'exercice 2018) à l'association « Coup de pouce » en prélevant cette somme sur sa dotation consommable.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dotations initiales et complémentaires sur l'exercice clos au 31 décembre 2019 :

Dotation	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Utilisations	Reclassement	Solde à la fin de l'exercice
Dotation initiale consommable	245 000		(150 000)		95 000
Dotation complémentaire consommable	70 000				70 000
Total	315 000	-	(150 000)	-	165 000

SUBVENTIONS

Les actions que mène le FEE prennent principalement la forme de subventions de programmes visant à la réussite scolaire pour tous.

Au cours de l'exercice 2019, le FEE a versé 150 000 € de subventions.

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentatio ns dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	270 000		120 000	150 000
TOTAL Dépréciations	270 000		120 000	150 000
TOTAL GENERAL	270 000		120 000	150 000
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles			120 000	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfiques			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	150 000	150 000	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	150 000	150 000	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice	120 000		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 375	4 375		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfiques	93	93		
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	10	10		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	148	148		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	4 626	4 626		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Le prêt accordé par le FÉÉ à l'association Coup de Pouce au cours des exercices passés, s'élève à 150 000 euros au 31 décembre 2019.

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 375
Dettes fiscales et sociales	10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : néant)	148
TOTAL	4 533

Produits à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir : néant)	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	39
TOTAL	39

Evènements postérieurs à la clôture

L'état d'urgence sanitaire pour pandémie liée au Coronavirus Covid-2019 a été prononcé par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) le 30 janvier 2020. S'agissant d'un événement post-clôture non lié à des conditions existant au 31/12/2019, cet événement n'a pas d'incidence sur le bilan et le compte de résultat à cette date.

Cette crise sanitaire et ses conséquences économiques à moyen terme, qu'il est difficile à ce stade de pouvoir apprécier, sont susceptibles d'avoir une incidence sur certaines évaluations d'actifs et de passifs du bilan.

Impôts sur les revenus mobiliers

Les statuts du FÉÉ prévoient de répartir la dotation initiale en une part intangible et une part consommable.

En conséquence, les revenus du patrimoine du fonds sont assujettis aux impôts sur revenus mobiliers encaissés. L'impôt exigible correspondant s'établit à 93 euros au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, une provision pour impôts a été constituée à hauteur de 10 euros au titre des intérêts à recevoir sur livret de l'exercice 2019 qui s'élèvent à 39 euros, et qui seront taxés en 2020 (encaissement en janvier 2020).

Rémunération des organes de direction

Les membres du Conseil d'Administration du FÉÉ ne perçoivent pas de rémunération, ni ne bénéficient d'avantage en nature. Ils bénéficient du remboursement de leurs frais engagés dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions au sein du FÉÉ.

Effectif moyen

Le FÉÉ n'a pas employé de salarié au cours de l'exercice.

Honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice

Commissaires aux comptes	Charges de l'exercice
Mazars 61 rue Henri Regnault 92075 LA DEFENSE	2 390